



POSTE / FONCTION

CATÉGORIE

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT

RATTACHEMENT

TYPE D'OFFRE

DIRECTION

FILIÈRE

FONCTION D'ENCADREMENT

CADRE D'EMPLOIS DU POSTE

- Administrative
- Sociale
- Médo-co-sociale
- Technique
- Culturelle
- Animation
- Sportive

DOMAINE MÉTIER DU POSTE

LIEU D'AFFECTATION

PRÉSENTATION DE LA DIRECTION / DU SERVICE

RAISON D'ÊTRE DU POSTE

MISSIONS PRINCIPALES

PROFIL RECHERCHÉ

FORMATION ET/OU DIPLÔME

NIVEAU D'EXPÉRIENCE

Souhaité

Requis

COMPÉTENCES REQUISÉES

COMPÉTENCES RELATIONNELLES

COMPÉTENCES ORGANISATIONNELLES

COMPÉTENCES TECHNIQUES

Tous nos postes sont handi-accessibles. Le Département, collectivité solidaire, peut mobiliser ses agent·e·s sur toute mission relevant de son cadre d'emploi au-delà de la présente fiche de poste.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

HORAIRES SPÉCIFIQUES

PERMIS DE CONDUIRE OBLIGATOIRE

DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS

ASTREINTES

VACCINS OBLIGATOIRES

PORT D'UNE TENUE DE TRAVAIL OBLIGATOIRE

AUTRES

LES ATOUTS RH

Le Département accorde une grande importance au bien-être de ses agent·e·s. Ainsi, en rejoignant notre collectivité, vous bénéficierez notamment :

- ♦ Tarifs avantageux pour les loisirs, les vacances, la culture, et accès aux activités sportives en illimité à un prix imbattables grâce au CDOS et au Pass Apsad 93 ;
- ♦ de la possibilité de réaliser des missions de bénévolat de votre choix à raison d'une demi-journée jusqu'à 12 jours de volontariat par an sur votre temps de travail ;
- ♦ d'aides pour le transport : conditions avantageuses pour louer un vélo électrique, primes pour le covoiturage ou les déplacements à vélo, cumulables avec le remboursement de 75 % du pass Navigo ;
- ♦ de 25 jours de congés annuels et jusqu'à 33 RTT selon le rythme de travail choisi ;
- ♦ jusqu'à 2 jours de télétravail par semaine pour les métiers qui le permettent ;
- ♦ d'un aménagement du poste et du temps de travail pour les agentes souffrant de règles incapacitantes et de la prise en compte des enjeux de santé reproductive ;
- ♦ d'un congé pour le second parent : les agent·e·s peuvent bénéficier de l'allongement de la durée du congé pour le second parent.

ÉLÉMENTS TECHNIQUES DU POSTE (cadre réservé à la DRH)

N° DE POSTE :

**NOMBRE DE POSTES
À POURVOIR :**

**EMPLOI-TYPE /
RIFSEEP :**

NBI :

**RATTACHEMENT STRUCTURE
HIÉRARCHIQUE (CODE ASTRE) :**